



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE



14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05 - Fax 01.41.41.02.00

Email : secretariat@ffbt.asso.fr – internet : www.ffbt.asso.fr

Siret 34995832200035

Mesdames et Messieurs les tireurs
Messieurs les Présidents des Comités régionaux et départementaux
Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs
Mesdames et Messieurs les Arbitres

Mes chers amis,

Comme vous le savez, nous vivons une période inédite des plus difficiles non seulement dans notre vie de tous les jours, mais aussi dans la pratique de notre passion du ball-trap.

Ainsi, lors de la réunion du Comité Directeur du 14 mars dernier et à la suite des premières consignes de restriction annoncées par le gouvernement pour lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, nous avons décidé d'annuler les présélections de Parcours de Chasse et de DTL initialement prévues en mars.

En l'espace d'un week-end, les communiqués des autorités ont précipité l'annulation des compétitions y compris les concours locaux, des entraînements par la fermeture des stands et des rassemblements de toutes sortes.

Nous sommes pleinement conscients que ces annulations ont généré une grande déception pour nos pratiquants, nos compétiteurs ainsi que pour nos arbitres, dirigeants et tous les présidents de clubs.

Les clubs organisateurs de nos championnats travaillaient déjà depuis plusieurs mois à la réussite de nos compétitions. Je n'oublie pas dans mes propos les établissements professionnels qui ont fait de gros investissements ces dernières années pour favoriser la pratique de notre sport.

Je pense également à nos arbitres qui, pour être disponibles pour ces événements, doivent concilier avec leurs obligations professionnelles en utilisant leurs jours de congés.

Cette année, trois championnats d'Europe devaient se dérouler en France. Les deux championnats FITASC (Fosse Universelle et Compak Sporting) sont à ce jour décalés. En revanche, nous avons été contraints d'annuler le championnat d'Europe DTL sachant que le championnat du Monde de la discipline prévu en juillet a été reporté sur 2021. La participation d'autres nations européennes était rendue quasi impossible en raison de l'épidémie. La FFBT a fait la demande auprès de l'ICTSF pour que le championnat d'Europe soit attribué à la France en 2021 ; nous vous tiendrons informés de la suite donnée à notre candidature.

Aujourd'hui, comme vous en êtes informés tous les jours au travers des médias, nous ne pouvons prévoir la date de reprise de nos activités ; les Jeux Olympiques d'été viennent d'être décalé à 2021.

Depuis une semaine, les services de la fédération travaillent en effectif réduit et en télétravail. Nous restons joignables par mail (secretariat@ffbt.asso.fr) et le traitement des licences est assuré.

Tous les tireurs encore inscrits aux compétitions fédérales ont été remboursés de leur engagement en intégralité. La FFBT poursuit l'annulation des déplacements prévus pour les équipes de France et pour le corps arbitral. Il faut savoir que les réservations d'hôtels et les billets d'avions sont réalisées dès que le calendrier est connu soit depuis le mois d'octobre 2019 pour 2020.

Différentes questions se posent pour le reste de la saison sportive :

A) Y aura-t-il des équipes de France pour les championnats internationaux qui se dérouleront en septembre :

Le Comité Directeur a envisagé différentes solutions lors des premières annulations de compétitions (reconduire l'équipe 2019, constituer l'équipe sur les résultats du championnat de France sous réserve qu'il ait lieu, organiser dès que possible une sélection mais avec quels critères d'accès...).

Dans un souci d'équité, le Bureau Fédéral a pris la décision de ne pas constituer d'équipes de France dans les disciplines concernées par les sélections.

B) Participation aux championnats de ligues et championnats de France :

En fonction des dates prévues au calendrier et l'obligation de confinement, si un championnat de ligue ne peut avoir lieu, nous rendons la participation à tous les championnats de France « open », c'est à dire sans obligation de participer au préalable aux championnats de ligues.

Les Présidents des Comités régionaux pourront s'ils le souhaitent, fixer une nouvelle date de compétition afin de délivrer les titres de champions de ligue.

C) Remboursement de la licence fédérale :

Nos statuts et règlement intérieur ne prévoient pas de remboursement partiel ou total de la licence fédérale quel que soit le motif invoqué.

Sauf obligations ministérielles, il n'y aura pas de remboursement de la licence 2020.

D) Compétitions 2021 :

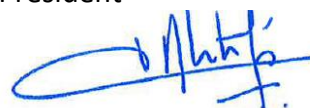
En raison des investissements déjà engagés par les clubs pour l'organisation des compétitions 2020, le Comité Directeur a décidé de donner priorité aux clubs qui auront subi une annulation pour l'attribution des compétitions 2021 s'ils sont candidats.

Nous espérons une reprise des compétitions pour la période estivale ; à cette occasion, les membres des commissions sportives seront présents aux championnats de France ; ils auront à cœur de répondre à toutes vos questions.

Le Comité Directeur se joint à moi pour faire le souhait que nous soyons, à la fin de ces événements, tous présents autour de notre passion, et que nous partagerons tous ensemble de bons moments sur nos stands.

Dans l'attente de vous retrouver,

Jean-Michel MOUTOUFIS,
Président



Association régie par la loi de 1901 – J.O du 31/07/85. Agréée par le Ministère des Sports
Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français

